

DEMANDE D'INSCRIPTION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES 2017 - 2018

LIGNES RÉGULIÈRES

Service des Transports de l'Eure
19, rue Saint-Louis 27000 Evreux



Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Une pénalité de 25 € sera appliquée pour tout dossier déposé après le 15/08/17.

TITRE PROVISOIRE DE TRANSPORT (Valable 1 mois du : 01/09/2017 au 01/10/2017 inclus).

Nom : _____ Prénom : _____

Représentant légal

Etablissement : _____

Nom : _____

Régime : _____

Prénom : _____

N° ligne : _____

Point de montée : _____

Cachet de l'établissement obligatoire

ABONNEMENT SCOLAIRE 2017 / 2018 SUR CARTE ATOUMOD

Ce titre provisoire, valable uniquement sur le réseau des lignes régulières de l'Eure, ne peut être utilisé sur les réseaux SNCF, TCAR-Métrobus, Transbord, Trans'Urbain, CAPE et bus Région.



ÉLÈVE Première inscription Renouvellement (9 derniers chiffres de votre carte Atoumod) _____ Duplicata

Nom : _____ Prénom : _____

Sexe : M F Né(e) le : _____

SCOLARITÉ 2017 / 2018

Etablissement : _____

Commune : _____

Classe : _____ LV1 : _____ LV2 : _____

Spécialité : _____

Demi-pensionnaire Interne Jour de transport : L M Me J V S D

REPRÉSENTANT LÉGAL

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Commune : _____

Code postal : _____ E-mail : _____

Tél : _____ Port : _____

TRANSPORT

Transporteur (facultatif) : _____ Numéro ligne (facultatif) : _____

Commune de départ : _____ Nom du point de montée : _____

J'utilise deux lignes régulières pour rejoindre l'établissement scolaire.

A remplir par le chef d'établissement

Cachet de l'établissement obligatoire Date d'arrivée du dossier : _____

Signature du chef d'établissement

Signature du représentant légal :

INFO Service Transports

Photo obligatoire :
- agraffer
- en couleur
- au format du cadre

Remplir sa demande de transport scolaire

Selon la loi du 6 janvier 1978, vous avez un droit d'accès et de rectification aux données nominatives au recto. Ce formulaire peut être téléchargé sur le site www.eurenligne.fr rubrique « Routes - Transports ». Pour les inscriptions en ligne : <http://transport-inscriptions.cg27.fr>

A QUI S'ADRESSE CET IMPRIMÉ ?

Aux élèves ayant droit

- Les élèves doivent avoir un représentant légal ou judiciaire domicilié dans le département de l'Eure.
- Les élèves doivent être scolarisés dans un établissement scolaire public ou privé sous contrat avec le ministère de l'éducation nationale ou de l'agriculture, de secteur (sauf dérogation accordée par l'Inspection Académique et motivée que vous joindrez à la présente demande).
- Les élèves doivent effectuer un aller et retour par jour pour les demi-pensionnaires ou un aller et retour par semaine pour les internes.
- Les élèves apprenants de moins de 16 ans.
- Les étudiants inscrits à l'université et l'UT d'Evreux

COMMENT REMPLIR CET IMPRIMÉ ?

1 - La présente demande de transport comporte deux parties détachables

La partie haute est à conserver par l'élève après avoir été visée par le futur établissement fréquenté. Elle servira de titre provisoire de transport. La carte définitive sera attribuée dès réception du règlement. La partie basse sera retournée par l'établissement ou par la famille au Service Transports de l'Eure.

2 - Vous avez été subventionné au titre de l'année 2016-2017

Cet imprimé est déjà en partie pré-rempli. Vous voudrez bien vérifier les renseignements vous concernant, et les corriger sur la partie basse.

3 - Vous vous inscrivez pour la première fois au titre des transports scolaires en ligne régulières

Vous devez remplir complètement et lisiblement un imprimé vierge.

4 - Le cachet de l'établissement scolaire est obligatoire en haut et en bas de formulaire

QUAND RETOURNER CET IMPRIMÉ ?

Dès que possible et jusqu'au 15 août 2017 (minuit). Toute demande parvenue après cette date entrainera automatiquement le paiement d'une pénalité de 25 euros, sauf cas particuliers justifiés (affectation tardive, redoublement de troisième ou de terminale, déménagement) que vous joindrez à la présente demande.

Les demandes parvenues après le 31 octobre 2017 ne seront plus acceptées. Dans ce cas les usagers devront s'acquitter des tarifs commerciaux en vigueur, sauf cas particuliers justifiés (affectation tardive, déménagement) que vous joindrez à la présente demande.

OÙ RENDRE CET IMPRIMÉ ?

Auprès de l'établissement scolaire dans lequel vous serez scolarisé en 2017-2018 (Attention : les établissements scolaires ferment début juillet) ou au service des Transports de l'Eure.



À COMPTER DE SEPTEMBRE 2017,

L'organisation des transports scolaires sera assurée par la Région Normandie.



OÙ RECEVOIR SON TITRE DE TRANSPORT ?

Si vous avez été subventionné au titre de l'année 2016-2017 et avez toujours votre carte Atoumod, l'abonnement annuel scolaire sera chargé automatiquement sur la carte Atoumod lors de la première montée dans le car à la rentrée scolaire 2017 (après inscription et paiement de la participation familiale). Si vous vous inscrivez pour la première fois ou si vous avez perdu votre carte Atoumod*, la carte Atoumod vous sera envoyée par courrier à votre domicile, chargée de l'abonnement scolaire 2017-2018.

*Le duplicata sera facturé 10€ en plus de l'abonnement annuel.

A QUI VERSER LA PARTICIPATION FAMILIALE ?

Après réception d'un avis des sommes à payer sur lequel figure le montant de la participation familiale, vous adresserez un règlement du montant correspondant, au Service des Transports de l'Eure, 19, rue Saint-Louis 27000 Evreux. Cas d'exonération : RSA - Joindre une copie de la notification récente de l'allocation RSA. Si vous ne recevez pas rapidement l'avis des sommes à payer, merci de contacter le service des Transports.

BUS RÉGION PONT-AUDEMER - ROUEN

Vous devez obligatoirement remplir cet imprimé et s'acquitter de la participation familiale auprès du service des Transports de l'Eure. Puis demander une carte Atoumod avec un abonnement Hn'go Jeune auprès de la gare routière de Rouen (Tél. 02 32 08 19 75). Cet abonnement vous sera intégralement remboursé par le service Transports de l'Eure de septembre à juin (envoyer l'original du justificatif d'achat + un RIB pour l'année scolaire).

LES UTILISATEURS DE LA SNCF

En plus de cet imprimé obligatoire, si vous effectuez un aller/retour quotidien sur le réseau SNCF, vous devrez compléter une liasse ASR (Abonnement scolaire règlement) ou une liasse AIS (Abonnement interne scolaire) disponible auprès de votre établissement. Vous remettrez cette liasse dûment remplie, accompagnée de deux photos d'identité à l'établissement où vous serez scolarisé en 2017-2018. L'établissement vous remettra le dernier feuillet de la liasse qui vous permettra de retirer votre carte SNCF dans votre gare de retrait.

Vous pouvez également l'envoyer dûment complété au service des Transports de l'Eure en conservant le dernier feuillet.

Pour récupérer la carte de transport SNCF, veuillez vous rapprocher de la gare de retrait un mois après le courrier reçu. Dès lors que vous utilisez quotidiennement le réseau SNCF, votre participation résiduelle sera perçue trimestriellement par la gare SNCF de retrait. Les trajets en TGV ne sont pas pris en charge.

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES S'ADRESSER PAR COURRIER

Service des Transports de l'Eure

19, rue Saint-Louis

27000 Evreux

par téléphone : 02 32 31 51 29 ou par mail : transport@cg27.fr

Dispositions relatives à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978.

« Les informations recueillies dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre demande d'inscription aux transports scolaires sur lignes régulières. Les destinataires des données sont le service des transports de l'Eure, l'autorité secondaire organisatrice de transports dont vous dépendez, et le service Transports des départements limitrophes le cas échéant. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au Département de l'Eure, Direction des affaires juridiques, 14 boulevard Georges-Chauvin / CS 72101 / 27021 Evreux cedex. »